

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

### Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

#### Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2011

##### ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues sur la situation internationale
2. Dossiers européens
  - liste des documents envoyés entre le 8 et le 14 janvier 2011
  - présentation des dossiers qui sont dans la compétence de la commission:

COM (2010) 680: Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de l'Albanie à l'Union européenne  
Rapporteur: M. Angel

COM (2010) 670 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Avis de la Commission sur la demande d'adhésion du Monténégro à l'Union européenne  
Rapporteur: M. Angel

COM (2010) 660 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Stratégie d'élargissement et principaux défis 2010-2011  
Rapporteur: M. Angel

COM (2010) 643 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Responsabilité mutuelle et transparence. Quatrième chapitre du cadre opérationnel de l'Union européenne sur l'efficacité de l'aide  
Rapporteuse: Mme Arendt

COM (2010) 638: Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Iraq, d'autre part  
Rapporteur: M. Fayot

COM (2010) 634 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la consolidation des relations entre l'Union européenne et l'Afrique - 1,5 milliard d'habitants, 80 pays, deux continents, un avenir  
Rapporteuse: Mme Arendt

COM (2010) 629: Livre vert - La politique de développement de l'Union européenne en faveur de la croissance incluse et du développement durable - Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne  
Rapporteur: M. Braz

COM (2010) 608 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Vers un acte pour le Marché unique. Pour une économie sociale de marché hautement compétitive. 50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble  
Rapporteur: M. Fayot

COM (2010) 605: Rapport de la Commission: Rapport sur l'élection des membres du Parlement européen (acte de 1976 tel que modifié par la décision 2002/772/CE, Euratom) et sur la participation des citoyens de l'Union européenne aux élections au Parlement européen dans l'Etat membre de résidence (directive 93/109/CE)  
Rapporteur: M. Fayot

COM (2010) 603: Rapport 2010 sur la Citoyenneté européenne : Démanteler les obstacles aux droits des citoyens européens  
Rapporteur: M. Fayot

COM (2010) 602: Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen établi en application de l'article 25 TFUE concernant les progrès réalisés sur la voie de l'exercice effectif de la citoyenneté de l'Union pendant la période 2007-2010  
Rapporteur: M. Fayot

COM (2010) 586: Livre vert de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: L'avenir de l'appui budgétaire de l'Union européenne en faveur des pays tiers  
Rapporteur: M. Hauptert

COM (2010) 573: Communication de la Commission: Stratégie pour la mise en oeuvre effective de la Charte des droits fondamentaux par l'Union européenne  
Rapporteuse: Mme Err

COM (2010) 493: Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2004/81/CE relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine avec les autorités compétentes  
Rapporteuse: Mme Err

### 3. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Robert Goebbels, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, secrétaire de la commission

Excusés : M. Félix Braz

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

## **1. Echange de vues sur la situation internationale**

Le Président de la commission informe brièvement sur la visite effectuée par une délégation de membres de la commission du 11 au 14 janvier 2011 en Turquie, sur invitation de la Commission des Affaires étrangères de la Grande Assemblée nationale de la République de Turquie. Le programme comprenait des entrevues avec les représentants de trois commissions parlementaires, avec un représentant du Ministère des Affaires étrangères et des représentants de la Commission européenne en Turquie, un déjeuner offert par Madame le Consul honoraire, une cérémonie de dépôt de fleurs au Mausolée Atatürk et des rencontres avec des représentants de la société civile, de milieux culturels et d'ONG. Le sujet principal évoqué dans les entrevues était celui de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Rappelant que la Chambre des Députés a voté une motion en faveur du commencement des négociations sur l'adhésion de la Turquie en 2005, le Président de la commission fait savoir qu'une certaine frustration s'est fait sentir parmi les interlocuteurs turcs parce que certains chapitres restent clos. Les propos que la chancelière allemande a exprimés au Chypre en louant les efforts du côté grec ont été mal perçus en Turquie, la Turquie ayant accepté le plan Annan.

Le Président de la commission évoque le fait que la Turquie joue un rôle très actif dans sa région. Les relations entre la Turquie et Israël se sont détériorées suite à un incident naval coûtant la vie à neuf Turcs. L'économie turque s'est développée de façon considérable, l'accord commercial de 1993 y ayant contribué. L'orateur fait savoir que la Turquie peut être considérée comme une démocratie autoritaire avec un parti dominant, l'AKP. Seulement quatre partis politiques sont représentés au Parlement turc alors qu'une soixantaine de partis politiques existent en Turquie, ce qui est dû à la clause de 10% de voix nécessaires pour être représenté au Parlement. La Turquie est très critiquée pour cette clause qui a ses origines dans les années 1990 alors que la situation politique était instable. Lors des rencontres parlementaires et avec des représentants de la société civile, des problèmes ont été évoqués, dont celles des minorités et notamment les Kurdes, les mariages forcés, les meurtres d'honneur et les emprisonnements et la torture, ainsi que les lacunes du système judiciaire. M. le Président de la commission rédigera un rapport sur la visite parlementaire en Turquie qui sera communiqué aux membres de la commission.

### Débat

Les éléments suivants du débat peuvent être retenus.

Un membre de la délégation ajoute que la représentation des femmes dans la vie

économique semble être satisfaisante, mais qu'en discutant avec les membres d'ONG, beaucoup de problèmes concernant les droits et la représentativité des femmes apparaissent. Le taux des femmes au Parlement turc s'élève à 10% seulement.

Suite à plusieurs interventions, le Président de la commission détaille les éléments de la politique extérieure de la Turquie, tels qu'ils ont été présentés lors d'une entrevue au Ministère des Affaires étrangères à Ankara. La Turquie tend à jouer un rôle de leader dans sa région en entretenant des relations avec des puissances comme Israël et en développant des relations économiques avec beaucoup de pays nonobstant la qualité des régimes politiques. La Turquie s'oriente vers l'Union européenne pour fortifier ainsi son rôle dans sa région et en tant qu'intermédiaire entre l'Europe et l'Asie.

Après la réforme constitutionnelle adoptée par un référendum en 2010, une deuxième réforme constitutionnelle est prévue par l'AKP après les élections de juin 2011.

Les interlocuteurs turcs ont fait savoir qu'après les réformes réalisées à la demande de l'Union européenne dans les derniers dix ans et suite à l'essor économique de la Turquie, le pays est capable de développer sa propre politique en dehors de l'Union européenne.

## **2. Dossiers européens**

### **- liste des documents envoyés entre le 8 et le 14 janvier 2011**

La liste des documents envoyés entre le 8 et le 14 janvier 2011 est adoptée.

\* \* \*

Le membre du Parlement européen présent répond à une question concernant l'audit de la Cour des comptes sur l'utilité des analyses d'impact que la Commission européenne est obligée d'ajouter à chaque initiative législative une telle analyse d'impact. S'agissant de documents parfois très volumineux, leur utilité est restreinte par l'incapacité de prédire l'avenir. Les études d'impact sont un instrument utilisé surtout en Grande-Bretagne.

### **- présentation des dossiers qui sont dans la compétence de la commission:**

COM (2010) 680: Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de l'Albanie à l'Union européenne  
Rapporteur: M. Angel

COM (2010) 670 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Avis de la Commission sur la demande d'adhésion du Monténégro à l'Union européenne  
Rapporteur: M. Angel

Le Rapporteur présente les deux avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de l'Albanie respectivement du Monténégro à l'Union européenne, en faisant savoir que des « progress reports » très détaillés, comptant environ 150 pages chacun, sont joints aux documents. La situation des

deux pays est similaire et régie par les mêmes principes. Les documents contiennent un historique des relations entre l'Union européenne et les pays des Balkans de l'Ouest. L'évaluation est basée sur les critères de Copenhague et sur la transposition des mesures prévues dans les accords de stabilisation et d'association (ASA) ainsi que des dispositions commerciales conclues avec l'Union européenne.

L'Albanie a fait des efforts dans ce sens, ainsi que dans le domaine de la facilitation de visas, la proposition de la Commission européenne de lever l'obligation de visa ayant été adoptée par le Conseil. Cette mesure pourra se traduire par une hausse des demandes d'asile de la part de minorités albanaises dans les pays européens. La collaboration en vue d'un accord de réadmission est satisfaisante et les relations économiques sont importantes. L'Albanie a reçu de l'Union européenne un montant de 565,7 millions d'euros d'aide de préadhésion entre 1999 et 2010. Dans le chapitre des critères politiques, le rapport énumère les réformes entamées pour améliorer le cadre juridique et institutionnel. Des problèmes existent en ce qui concerne le rôle du parlement, la fonctionnalité de l'administration et de la justice ainsi que la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, les droits fondamentaux et la liberté de la presse. Dans le domaine économique, l'accent est mis sur l'état insatisfaisant des infrastructures. Le taux de croissance de l'Albanie se chiffre à 5%, mais la consolidation du budget se heurte à un endettement important. Le taux de chômage se chiffre à 13% officiellement. Un marché du travail parallèle existe. Les droits de propriété ne sont pas assurés, ce qui est un obstacle à des investissements. La Commission européenne observera surtout les mesures contre le trafic humain, le trafic des drogues et le blanchiment d'argent.

La situation du Monténégro est comparable à celle de l'Albanie. L'aide de préadhésion pour la période entre 1998 et 2010 se chiffre à 488 millions d'euros. Le Monténégro participe dans les programmes européens de la recherche, de l'innovation des entreprises et de la culture. La corruption et le crime organisé sont les principaux problèmes. La loi sur les marchés publics est très critiquée par l'Union européenne. La libre circulation des travailleurs et le problème des personnes déplacées s'y ajoutent.

COM (2010) 660 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Stratégie d'élargissement et principaux défis 2010-2011  
Rapporteur: M. Angel

Le rapporteur fait savoir que la Communication reprend dans ses grandes lignes les constatations faites les années précédentes. Le membre du Parlement européen présent constate que la Commission européenne a l'obligation de produire des rapports pour chaque pays candidat à l'adhésion et que les problèmes mentionnés parmi toute une série de points positifs peuvent s'avérer très importants dans la pratique, de sorte qu'il est difficile à dire si les pays sont vraiment prêts pour l'adhésion. Le rapporteur se demande comment le monitoring est fait et s'il est possible de donner aux pays candidats des indications claires sur leurs progrès comme le préconise la présente Communication.

La commission convient de mettre le point « la stratégie de l'élargissement de l'Union européenne » à l'ordre du jour d'une prochaine réunion en présence du Ministre des Affaires étrangères.

COM (2010) 643 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Responsabilité mutuelle et transparence. Quatrième chapitre du cadre opérationnel de l'Union européenne sur l'efficacité de l'aide  
Rapporteuse: Mme Arendt

La rapporteuse fait savoir que le sujet principal de la Communication est le devoir de rendre compte sur l'utilisation de l'aide. La Déclaration de Paris de 2005 prévoit de créer des systèmes pour permettre un contrôle mutuel entre pays donateurs et pays partenaires. Le programme d'Accra de 2008 met également l'accent sur la responsabilité mutuelle et les résultats de l'aide. Les pays donateurs sont invités à communiquer leurs stratégies et les conditions de l'aide deux à trois ans en avance pour permettre aux pays partenaires d'y adapter leur politique budgétaire. Un but est de standardiser ces communications selon un schéma commun. Neuf pays de l'Union européenne ont signé l'initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI). L'Union européenne développe des instruments pour coordonner l'aide, dont le programme TR-AID, et un système d'évaluation de l'aide qui sera opérationnel en juin 2011. Les critères de l'évaluation de l'aide sont la participation de toutes les parties concernées, la responsabilité mutuelle et la comparabilité de l'aide.

COM (2010) 638: Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Iraq, d'autre part  
Rapporteur: M. Fayot

Le rapporteur informe que la négociation d'un accord de commerce et de coopération a débuté en mars 2006 et a abouti en 2009. Il a été décidé de reconduire cet accord en un accord de partenariat et de coopération (APC) comprenant tous les domaines dans lesquels l'Union européenne peut coopérer avec des pays tiers. Le Conseil statuera dans les semaines ou mois à venir, la conclusion d'un APC étant suivie par la ratification dans les Etats membres.

COM (2010) 634 : Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la consolidation des relations entre l'Union européenne et l'Afrique - 1,5 milliard d'habitants, 80 pays, deux continents, un avenir  
Rapporteuse: Mme Arendt

La rapporteuse fait savoir que la Communication traite les relations entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique en vue de les adapter aux nouvelles données suite à la mise en vigueur du Traité de Lisbonne et la création d'un Service européen d'action extérieure. Le but est d'amener de plus en plus de pays africains à poursuivre le chemin de la démocratie et de la stabilité. Il est pourtant constaté que la pauvreté est encore très présente et que des problèmes persistent en ce qui concerne la bonne gouvernance et le respect des droits fondamentaux. L'Afrique s'est déclarée prête à prendre la responsabilité pour son développement futur, en essayant de devenir plus indépendant de l'aide extérieure et en se prononçant de plus en plus d'une seule voix qui est celle de l'Union africaine. La croissance économique entre 2006 et 2008 est considérable, mais interrompue par la crise financière qui a en outre des répercussions sur les flux de migrants. L'Union européenne s'est prononcée pour une meilleure représentation de l'Afrique aux G-8 et G-20 et soutient la demande africaine de se voir attribuer un siège supplémentaire à la Banque mondiale. L'Union européenne reste le partenaire le plus important de la stratégie du

développement de l'Afrique et essaye de poursuivre les Objectifs du Millénaire en mettant l'accent sur la gouvernance politique et économique. L'Afrique nécessite en outre de l'aide pour améliorer le cadre juridique et fiscal pour assurer un développement durable du continent. La rapporteuse cite brièvement les différents chapitres énumérant des projets dans les différentes régions africaines. En guise de conclusion, elle fait observer qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle stratégie de l'Union européenne, mais plutôt d'une continuation des efforts faits dans le passé.

Un membre de la commission donne à considérer que les communications de la Commission européenne dressent un tableau très positif, tandis qu'en pratique, le continent africain comptant 1 milliard d'habitants ne contribue qu'à 2% au commerce international. La pollution dans le delta nigérien par des sociétés européennes n'est pas mentionné dans les communications, ni le fait que les Africains meurent de faim alors que les Européens pêchent dans les eaux devant les côtes africaines. Un autre membre de la commission dit qu'il y a des règlements pour assurer que la pêche soit durable, mais que les règlements ne sont pas toujours respectés.

Le Président de la commission répond que la commission dispose du moyen de rédiger un avis politique sur la Communication.

La représentante du parti politique DP propose d'inviter le Ministre compétent pour le commerce extérieur dans une réunion de la commission pour informer sur ses démarches en Afrique. D'autres membres de la commission se rallient à cette proposition.

Le Vice-Président de la Commission de l'Economie, des Affaires sociales et de l'Enseignement de l'Assemblée parlementaire de l'Euromed informe qu'une réunion de cette Commission se tiendra les 17 et 18 février à la Chambre des Députés.

COM (2010) 629: Livre vert - La politique de développement de l'Union européenne en faveur de la croissance inclusive et du développement durable - Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne  
Rapporteur: M. Braz

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

COM (2010) 608 : Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Vers un acte pour le Marché unique. Pour une économie sociale de marché hautement compétitive. 50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble  
Rapporteur: M. Fayot

Le rapporteur fait savoir que ce document revêt une grande importance, tirant le bilan des lacunes du marché unique et préparant un acte. Parmi les 50 propositions se trouvent des éléments connus comme le brevet européen, mais aussi d'autres éléments. La Commission européenne propose que ces propositions soient discutées jusqu'au 28 février 2011 pour qu'elle puisse procéder ensuite à la rédaction de l'acte. La Communication concerne plusieurs Ministères. Les priorités pour le Luxembourg seront communiquées en impliquant

les chambres professionnelles. Le rapporteur propose de traiter ce sujet au sein de la Commission de l'Economie, certaines propositions concernant les petites et moyennes entreprises, les marchés publics ou encore une nouvelle stratégie de la TVA.

\* \* \*

La présentation des documents COM (2010) 605, COM (2010) 603, COM (2010) 602, COM (2010) 586, COM (2010) 573 et COM (2010) 493 est reportée à une réunion ultérieure.

### **3. Divers**

Le Président de la commission rend attentif au fait que la prise de position pour le rapport du Médiateur devra être transmise avant le 31 janvier 2011.

Le Président du Parlement de l'Algérie a invité à un colloque qui aura lieu les 25 et 26 janvier 2011. Si aucun membre de la commission ne pourra y participer vu que les délais sont courts, il y a lieu de rédiger une lettre d'excuse.

Le Parlement lituanien a rédigé un « non paper » sur la mémoire des crimes commis par les régimes totalitaires en Europe. Ce document qui a été communiqué par courrier électronique le 5 janvier 2011 est lié au document COM (2010) 783 et concerne également le Luxembourg de par l'occupation nazie pendant la deuxième guerre mondiale. La commission convient d'en discuter lors d'une prochaine réunion.

Le Président de la commission informe sur un courrier du Président de l'Union Interparlementaire concernant un plan stratégique qui devra être adopté lors de la 124<sup>e</sup> Assemblée à Panama.

Luxembourg, le 4 février 2011

La secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Ben Fayot